



Budget 2021

Le budget prudent d'une année très incertaine

Parmi les objets en votation le 24 janvier figurent les prévisions financières 2021

En remplacement de l'assemblée municipale agendée au 14 décembre, les ayants droit sont donc appelés aux urnes le 24 janvier prochain. Parmi les objets financiers au menu, le budget 2021 est basé sur une quotité fiscale et des taxes inchangées.

Ces deux taux faisant chacun l'objet d'un point de votation, on rappellera que la quotité d'impôts locale se monte à 1,82, tandis que la taxe immobilière est fixée à 1.10 0/00 de la valeur officielle.

Une détérioration très raisonnable

Roulant sur un total de 11,097 millions de charges (10,977 au budget 2020), ce budget présente un excédent de charges de quelque 306 000 francs (194 000). D'un peu plus de 110 000 francs, la détérioration entre 2020 et 2021 est qualifiée de raisonnable par l'administrateur des finances, Vincent Viret, sachant la situation économique actuelle, due essentiellement à la crise sanitaire.

Par rapport aux prévisions 2020, les principales différences sont constatées aux titres de la sécurité sociale, de la fiscalité et de la formation.

Dans ce dernier domaine, l'augmentation des coûts de l'Ecole secondaire explique en grande partie la hausse de charges prévisible (+ 65 000 francs).

Quant aux coûts sociaux, on n'ignore pas qu'ils suivent une courbe continuellement ascendante, laquelle ne va surtout pas fléchir en période de crise sanitaire. L'an prochain, les charges sociales prévues ascendant à 563 francs par habitant, soit un total de 1,1 million de francs.

S'ajoute à cette évolution connue l'augmentation des coûts de la crèche municipale et l'introduction des bons de garde y relatifs.

La grande inconnue

Pour ce qui concerne les rentrées fiscales in globo, on ne peut évidemment prévoir qu'une diminution, due à plusieurs causes cumulées : la crise économique induite par la crise sanitaire et les effets de la RFFA. « On rappellera cependant que des compensations fédérales, qui se chiffreront à quelque 100 000 francs pour nous, atténueront les pertes liées à cette révision », précise Vincent Viret.

Pour chiffrer les impôts sur les personnes morales, la Municipalité s'est approchée, comme de coutume, des principales entreprises locales. « Mais dans cette situation très particulière, même leurs spécialistes sont confrontés à de nombreuses incertitudes. »

En ce qui concerne les personnes physiques, l'administrateur des finances a suivi les recommandations cantonales et donc prévu une diminution de 2,4 % des rentrées.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Une santé appréciable

Avec des fonds propres importants, une fortune estimée à quelque 2,5 millions de francs à fin 2021 et un bon équilibre des comptes autofinancés (ceux de l'alimentation en eau, de l'assainissement des eaux, de la gestion des déchets et des sapeurs-pompiers), la situation financière de Sonceboz-Sombeval affiche une santé qui lui permet de supporter une année aussi incertaine. « Il ne faudrait pourtant pas que cela dure », prévient Vincent Viret.

Des investissements conséquents

Le budget 2021 des investissements est conséquent, qui prévoit 4 millions de francs pour la Maison de l'enfance ; pour peu évidemment que les travaux de construction puissent commencer...

Les autres postes importants seront votés le 24 janvier également : 270 000 francs pour la réfection de la rue Crétat de Sombeval, 120 000 francs pour le remplacement d'une conduite d'eau et 220 000 francs pour l'achat d'un nouveau véhicule multi-bennes.

Vision 2025 : prudence

Intégrée au budget, la planification financière 2020-2025 laisse entrevoir un léger rougissement des finances communales, avec des excédents de charges pour chaque exercice et donc une diminution de fortune. Fin 2025, cette dernière est prévue à 1,75 million sans investissement, à 1,3 million avec investissements.

Vincent Viret souligne qu'à ce stade, il est prévu d'éponger les excédents de charges par des prélèvements sur la fortune. « Mais si la baisse des rentrées fiscales devait s'accroître, nous la compenserions grâce au Financement spécial ad hoc, lequel est riche de quelque 2,4 millions de francs. »

Sur la base du document de planification, l'administrateur des finances incite les autorités à la prudence, ces prochaines années en matière de nouveaux investissements ; ceux qui viennent d'être réalisés, ajoutés à ceux qui seront consentis dans l'avenir immédiat (Maison de l'enfance en particulier) ne manqueront pas de grever les finances à travers leur amortissement linéaire. Il faut éviter que les charges continuent à augmenter sans que les recettes ne suivent le mouvement.